

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX-RADICAUX VALAISANS
PARAISANT A MARTIGNY

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an 12.50
Avec le Bulletin officiel 12.50
ÉTRANGER : Un an 15
Avec le Bulletin officiel 21
Le Bulletin officiel par courrier aérien
Compte de Chèques postaux : 11 c. 58
Joindre 20 ct. en timbres postaux
à toute demande de changement d'adresse

RÉDACTION, ADMINISTRATION ET ANNONCES

Avenue de la Gare MARTIGNY Avenue des Académistes
TÉLÉPHONES : Rédaction N° 31, Administration et Annonces N° 2.52

ANNONCES  RÉCLAMES
10 mm. ligne ou 100 caractères 10 mm. ligne colonnes 61 mm.
3 ct. Canton 20 ct.
10 ct. Suisse 30 ct.
10 ct. Étranger 30 ct.
AVIS MORTUAIRES (2 col.) 20 ct.
Compte de Chèques postaux 11 c. 500

Régie des Annonces : ORELL FUSLI-ANNONCES, Martigny, Avenue de la gare et succursales dans toutes les principales villes suisses.

Politique économique agricole

L'enveniment de la situation économique de notre pays a engagé l'Union des paysans suisses à donner de nouvelles directives à son activité. Comme dans le passé, cette Union fédérative doit rester à la tête de toutes les associations agricoles du pays, qu'elle groupe en sa qualité d'organisation centrale. Certains points de son programme d'action ont été formulés de façon plus catégorique, eu égard à la position particulière que doit prendre l'agriculture en face de la crise actuelle. L'Union se déclare persuadée que les mesures économiques prises pour assurer la protection et la conservation de l'agriculture, ainsi qu'en faveur des justes revendications des paysans, ont été heureuses, tant quant au genre même des mesures adoptées qu'à leur efficacité. L'Union demande que l'on poursuive dans le même sens la politique agricole commencée, et que celle-ci soit développée en proportion de la gravité de la situation économique. Elle insiste pour que l'on recherche une diminution du coût de la production en recourant à des mesures techniques, coopératives et économiques. On doit en revenir à l'ancien postulat de la réduction du taux de l'intérêt par le moyen de prescriptions légales, bien que les expériences faites jusqu'ici dans ce domaine aient montré que la fixation d'un taux maximum cantonal n'ait pas eu encore les meilleurs résultats pour l'agriculture.

Le postulat concernant un meilleur contrôle du mouvement des capitaux est particulièrement le bienvenu, après toutes les expériences faites par l'économie suisse avec les exportations si exagérées qui ont été faites de son capital. On est, par contre, en droit de s'étonner qu'il soit devenu nécessaire de réclamer à nouveau une meilleure application du crédit hypothécaire, nos instituts hypothécaires cantonaux s'étant tout particulièrement efforcés, au cours des dernières années, de maintenir leur taux aussi bas que possible. Nos paysans peuvent, en effet, s'en prendre aux socialistes seulement, si, dernièrement, on a constaté un alourdissement certain du marché hypothécaire dans notre pays. On se rappelle que l'initiative de crise a été cause du revirement qui s'est opéré sur notre marché hypothécaire aux mois d'avril et mai.

Le nouveau programme financier ne prend malheureusement pas position en face des nouvelles conceptions que l'on a de la politique de protection qu'il convient de développer, ni quant aux subventions qu'il faudrait conserver. Il est à craindre que l'agriculture n'ait, elle aussi — et comme les autres groupes économiques — certains sacrifices à consentir, à ce point de vue. Les paysans se déclarent prêts à encourager les mesures à prendre pour développer nos exportations, mais ils voient dans une diminution des prix de la production agricole un moyen injuste et au surplus inefficace à atteindre ce but. De l'avis des dirigeants de l'agriculture, ce n'est que par une sage politique économique de protection et de conservation de la puissance d'achat du peuple suisse, et en consolidant notre marché interne, que l'on pourra améliorer beaucoup la situation, et éviter que le sort de celle-ci ne devienne pire. Ces considérations sont déterminantes pour la politique économique que doit poursuivre l'Union des paysans suisses.

On voit que l'effort est considérable tendant à tout faire pour ne point nuire à la position de l'agriculture par une pression qui serait exercée sur les prix. Mais cela ne dépend pas uniquement de la politique économique suisse : Un renforcement de la crise aura certainement pour conséquence d'assez sensibles limitations de la consommation, et une certaine modification des besoins du pays, ainsi qu'on l'a remarqué dans d'autres Etats, où la crise est plus accentuée que dans le nôtre.

En présence de tels effets, la politique économique d'un Etat, fût-elle aussi prudente et avisée qu'il est possible, risque bien de demeurer impuissante dans certains domaines.

A nos lecteurs

« Le Confédéré » n'est l'organe ni d'un clan, ni de groupements économiques ou financiers.

Il défend les intérêts de la collectivité selon la doctrine libérale-radical. Il n'a ni actionnaires, ni supporters, ni donateurs, mais seulement des abonnés.

Il est la propriété de tous les libéraux-radicaux du canton, et ses colonnes sont ouvertes à chacun d'eux.

Démocratie, démagogie et dictature

La démocratie est le régime où la souveraineté est exercée par le peuple dans son ensemble. En fait, c'est la majorité qui impose sa volonté, tandis que la minorité doit se soumettre. Il est vrai que le peuple n'exerce directement qu'une fraction, la fraction supérieure, de la puissance publique, car en régime démocratique aussi, cette puissance publique doit être dans sa majeure partie déléguée à des autorités spécialement désignées. Le principe de la séparation des pouvoirs intervient afin qu'aucune de ces autorités ne détienne trop de puissance dans sa main, et pour éviter un abus toujours à craindre.

Dans la démocratie dite représentative, le rôle du peuple se limite à la désignation des membres du parlement, tandis que dans la démocratie directe, il participe à l'œuvre législative et désigne souvent directement les autorités et les fonctionnaires. Jusqu'à quel point y a-t-il lieu de pousser l'accroissement de ces droits populaires, est une question qui dépend de la grandeur et de l'importance du pays et du degré de développement de la population. Les grands Etats se prêtent mal en général aux vastes consultations populaires. C'est ainsi qu'en France la démocratie directe n'a pas trouvé un terrain favorable et qu'en Allemagne elle a échoué.

En Suisse, il fut un temps où l'on pensait ne pouvoir jamais aller trop loin dans le domaine du développement des droits populaires ; ainsi notamment lors de la révision de la Constitution zurichoise de 1869, mouvement qui trouva des admirateurs et des imitateurs dans maints autres cantons et cela pas toujours pour leur plus grand bien. De même, sur le terrain fédéral, les droits de référendum et d'initiative ont été facilités à un point tel qu'ils peuvent être mis en jeu par une toute petite fraction du corps électoral.

La démocratie directe ne peut fonctionner normalement que si la grande masse de ce corps électoral est suffisamment instruite au point de vue civique pour comprendre la portée des questions soumises à ses suffrages et pour se faire une opinion personnelle impartiale sur ces questions. Il faut notamment que les citoyens qui composent le corps électoral puissent se rendre compte qu'à côté des droits, il y a des devoirs et que l'on doit être prêt, chacun dans son domaine, à consentir à des sacrifices.

Cette condition, notamment en temps de crise et de disette, comporte un gros effort de la part des particuliers. Si ces derniers n'y sont pas préparés, s'ils cèdent davantage aux sentiments plutôt qu'aux conseils de la raison et de l'intelligence, ils sont alors une proie toute désignée à l'action des démagogues. Le terme de démagogie est bien grec. Car c'est dans l'ancienne Athènes, dans la démocratie Athènes, que la démagogie a connu ses plus grands triomphes. En effet, malgré le prodigieux développement de ce peuple d'élite au point de vue culturel, les citoyens athéniens n'étaient cependant pas à même de se faire une opinion personnelle et impartiale des questions politiques soumises à leurs suffrages et ils étaient tout naturellement les victimes de l'art oratoire des démagogues.

Le démagogue est celui qui sait le mieux flatter le peuple et lui faire accroire qu'il est tout dévoué à ses intérêts pour assurer la défense des siens propres.

La démagogie a exercé ses ravages de tout temps et dans tous les peuples, chez nous pas moins qu'ailleurs. Le démagogue apparaît toujours lorsque surgissent des difficultés qu'il sait habilement généraliser dans des proportions catastrophiques. Il sait exploiter la détresse des masses populaires, la guerre, les épidémies, le chômage, le surendettement, pour exciter une partie de la population contre l'autre, les pauvres contre les riches, le peuple contre les autorités. De même il met adroitement au service de sa mauvaise cause tous les mouvements nationalistes et les préjugés religieux.

Le résultat ne tarde pas à se faire sentir, l'insécurité grandit et avec elle les troubles et le désordre dans le pays. On sait trop ce qu'il en fut de l'ancienne Rome avant la chute de la république, au temps de Catilina, alors que les citoyens étaient menacés dans leur vie et dans leurs biens. Il n'est pas nécessaire que nous en arrivions là, et il suffit amplement que l'action néfaste de la démagogie empêche le fonctionnement normal des institutions de la démocratie, que l'appareil législatif ne réponde plus et que les événements échappent aux règles de la justice.

Partout et de tout temps, la démagogie a pro-

voqué chez les peuples une certaine lassitude, les poussant à abandonner leurs libertés au profit de la main ferme capable de ramener l'ordre et la sécurité. C'est ainsi que la mauvaise gestion du Directoire explique l'ascension de Bonaparte et que le dictateur argentin Rosas profita des désordres qui, pendant des années, ruinèrent son malheureux pays. Incontestablement, pendant un certain temps, ces dictateurs purent exécuter de grandes choses pour le plus grand bien de leurs peuples. Ils ne purent cependant ni l'un ni l'autre créer le paradis sur la terre et ils finirent par échouer devant l'impuissance où se trouve à la longue un seul homme de toujours dominer toute la situation. A l'intérieur les choses n'allèrent pas sans recours à la contrainte brutale et en politique extérieure, ils lancèrent leur pays dans des aventures. Après avoir subi le joug pendant un certain temps, le peuple commença à regretter peu à peu les libertés perdues, complétant ainsi fatalement le cycle amorcé par la démagogie. Ce n'est pas par hasard qu'en 1814, Louis XVIII était rappelé au trône aux cris de « Paix et liberté ».

Est-il vraiment nécessaire que nous, Suisses, au berceau même de la démocratie, nous parcourions également ce cycle immuable ? Nous ne le pensons pas, car l'immense masse de nos populations sait trop bien qu'il n'est pas possible qu'un homme se lève pour, tel un magicien, nous libérer de tous nos maux et de tous nos soucis. Nous ne voulons pas abandonner pour un temps indéterminé les leviers de commande que nous tenons en mains, pour avoir à les reconquérir plus tard. Ce qu'il nous faut, c'est une adaptation de la démocratie aux besoins actuels. Il faut opérer la révision du champ d'activité de chaque organe de l'Etat, du peuple, du parlement et du gouvernement. Nous avons besoin d'un gouvernement fort, mais persuadé de ses responsabilités. Dans ce travail de rénovation, n'oublions pas, et particulièrement dans nos milieux, que c'est le devoir de chacun de travailler sans relâche à l'éducation civique et à l'instruction de notre peuple.

Réflexions actuelles

L'année 1935 qui s'achève n'a pas apporté grande joie au monde et les déboires économiques, sociaux et politiques qu'elle a semés dans l'univers n'ont pas épargné notre pays. Encore devons-nous reconnaître loyalement qu'au milieu des calamités dont se plaignent sans exception tous les pays, notre patrie suisse peut encore être considérée comme une des nations qui ont été le plus généreusement épargnées. Notre démocratie, édifiée par nos pères sur le roc inébranlable de l'entraide et de la solidarité, est encore un des pays du monde où, par un magnifique privilège, personne ne meurt jamais de faim.

Si l'on recherche les causes profondes de cette situation plus enviable que celle des autres pays des deux hémisphères, on devra convenir que la santé morale de notre peuple, son solide bon sens, sa maturité politique, son sens inné de la solidarité, son ardeur au travail, toutes ces qualités s'épanouissant sous l'égide d'institutions politiques largement libérales et essentiellement démocratiques, contribuent puissamment à maintenir chez nous un niveau très élevé, comparativement à d'autres, de vertu civique et de bien-être matériel.

Il suffira de jeter un rapide coup d'œil sur les principaux événements politiques de l'année finissante pour se convaincre de la réalité intrinsèque de ces facteurs de supériorité morale. En juin 1935 le peuple suisse, bien que le sourd mécontentement provoqué par la misère des temps l'eût incité à se jeter dans les bras des « libérateurs » marxistes, n'en a pas moins repoussé avec résolution les fallacieuses solutions collectivistes que d'habiles mystificateurs voulaient lui faire adopter. Il n'a pas hésité à reconnaître dans ces prétendus remèdes des machinations charlatanesques, propres à accélérer une course à l'abîme vers lequel tant de démagogues et de faux prophètes voudraient l'entraîner. Consentir de son plus haut pouvoir, il a préféré consentir de durs sacrifices sur l'autel de la patrie, plutôt que de croire à un grossier trompe-l'œil, grâce auquel l'Etat-providence, abolissant d'un coup toutes les libertés, aurait lui-même vaqué à l'entretien de tous par tous. Une famille d'assistés s'assistant les uns les autres, telle eût été notre communauté nationale sous un tel régi-

me. Dans un sursaut de dignité humaine, le peuple suisse a confondu les auteurs de cette lourde supercherie.

Trois mois plus tard, une nouvelle offensive, tout aussi dangereuse, se déclenchait contre nos institutions démocratiques séculaires. Une étrange coalition, unissant toutes les tendances réactionnaires, depuis la Droite conservatrice jusqu'aux « frontismes » les plus exaltés, tentait de faire admettre au peuple suisse une révision totale de la Constitution fédérale, en vue, disaient ces singuliers « novateurs », de régénérer et de rajeunir notre idéal national. Les vrais mobiles de ces initiateurs, on les connut aisément lorsque fut publié le projet de nouvelle Constitution fédérale, préconisé par les intellectuels de la Droite. On ne tendait à rien moins qu'à porter une atteinte fatale à la tolérance religieuse qui forme la base et le ciment de notre démocratie une et diverse, cela en confessionalisant la vie publique, et l'on tentait de porter un coup droit aux assises mêmes de notre communauté, en supprimant le principe sacré de l'égalité de tous devant la loi.

Cette fois encore, le peuple suisse, ému de ce grave danger, se leva dans un magnifique élan de ferveur civique, et infligea à ces novateurs impudents une de ces défaites qui restent à jamais gravées dans les annales d'un peuple.

Signalons encore les résultats généraux des élections fédérales d'octobre 1935. Cette fois encore, le peuple infligea une cruelle déception aux marxistes déchainés qui souhaitaient emporter la cité helvétique, à la faveur du mécontentement général provoqué par la dureté des temps. Ville gagnée, s'écriaient déjà des stratèges collectivistes, sûrs du triomphe. Malgré toutes les conjonctures qui eussent dû leur être nettement favorables, le peuple répondit : halte ! et ne leur céda pas un seul pouce de terrain.

Or, le parti radical suisse a le droit de revendiquer en toute justice le bénéfice moral de cette brillante série de victoires, remportées par la démocratie sur le marxisme et sur la réaction. Attaqué à gauche, assailli à droite, il a magnifiquement tenu, il a démontré que notre peuple se maintenait avec une admirable constance dans le juste milieu, et qu'il n'abandonnait pas, pour aucune promesse fallacieuse, le vivant drapeau de l'idéal libéral et démocratique.

De telles victoires ne permettent-elles pas d'affirmer que notre pays, imbu de l'esprit de ceux qui édifièrent la Suisse moderne, est assez fort pour résister aux tentations et aux embûches de l'avenir, comme il a résisté à celles du passé ? Qu'il reste fidèle au noble idéal des aïeux, qu'il suive la route droite qu'ils lui ont tracée. C'est pour lui le plus sûr moyen de rester égal à son destin.

P. R.-D.

Nos Echos

Une belle invention

Pères et mères, qui trembliez d'effroi lorsque votre bébé jouait avec une épingle de sûreté, réjouissez-vous. Désormais si l'enfant avale ce dangereux joujou, une opération chirurgicale ne sera plus nécessaire. Le docteur Gabriel Tucker, de Philadelphie, vient, en effet, d'imaginer une petite pince que l'on introduit à l'intérieur de l'estomac dans un long et mince tube de caoutchouc aussi facile à avaler qu'un macaroni napolitain. De la partie du tube restée à l'extérieur on manœuvre la pince, en s'aidant de la radioscopie et l'on pêche ainsi l'épingle indésirable qui est ramenée ensuite dans les mains de l'opérateur.

Le docteur Tucker a réussi, par ce moyen, à retirer de l'estomac d'un confrère distraité trois fausses dents avalées par mégarde, aussi aisément qu'il avait repêché une épingle de sûreté chez un bébé de six mois. Dans un cas comme dans l'autre, ce fut un... jeu d'enfant !

L'escroquerie dernier cri

On mande de Moscou au *Petit Parisien* : On vient d'arrêter à Moscou une femme coupable de nombreuses escroqueries au mariage accomplies d'une manière originale et probablement encore jamais employée jusqu'ici. Portant des costumes masculins et se faisant passer pour un homme, elle s'était mariée neuf fois en quatre ans. A chaque fois, elle avait été le premier jour du mariage enivrée ses trop crédules « épouses » jusqu'à leur faire perdre connaissance. Puis, profitant de leur profond sommeil, elle s'était enfuie avec tout le butin qu'elle pouvait ramasser. Rien ne lui était plus facile ensuite que d'échapper aux recherches de la police en abandonnant momentanément le costume masculin pour celui de son sexe.

Valais Proclamation

On nous prie d'insérer :

A la veille de l'ouverture des Chambres fédérales et du Grand Conseil, 1200 petits vigneron, paysans et ouvriers et sans-travail du Valais, réunis à Sion, ont discuté les *prix définitifs* de la vendange 1935, prix fixés à 26 à 35 ct. par litre pour le fendant,

le chômage sévissant dans les rangs des ouvriers d'usine, de chantier, ainsi qu'à la campagne, le programme de redressement financier de la Confédération et du canton,

ils attirent, une fois de plus, l'attention des autorités fédérales et cantonales sur leur situation désastreuse.

Ils demandent que dans ces temps de misère de la grande masse du peuple, la devise nationale *Un pour tous, tous pour un* devienne enfin une réalité et permette à chacun de se nourrir, vêtir, et loger, ainsi que de faire face aux engagements d'honnêtes citoyens.

Dans ce but, ils demandent aux autorités fédérales :

1. d'organiser une action de secours en faveur des petits vigneron, qui garantisse un prix minimum de 50 ct. par litre de fendant ;

2. d'ordonner des prescriptions limitant la marge de 30 à 45 ct. pour les marchands de vin et celle des cafetiers et restaurateurs au 100 % du prix payé aux producteurs, celle-ci allant actuellement jusqu'à 2 fr. par litre ;

3. d'obliger les importateurs et les marchands de vin à prendre en charge la récolte des vins indigènes à un prix qui couvre les frais de production ;

4. de réorganiser le système de subvention d'après le principe du besoin ;

5. de baser le programme intercalaire sur le principe de la répartition des charges nouvelles d'après les moyens des diverses classes de la population, et partant de renoncer à la baisse des salaires, à la baisse des subsides destinés à la lutte contre le chômage, à la baisse des subsides en faveur des vieillards, veuves, orphelins, malades, etc., à l'augmentation des prix du pain, du sucre, de l'huile, et de tout aliment de première nécessité.

Les manifestants du 5 janvier 1936, à Sion, demandent aux autorités cantonales :

1. de soutenir devant les autorités fédérales les revendications ci-dessus ;

2. d'organiser et d'ouvrir au plus vite les occasions de travail pour les 8000 travailleurs inoccupés et de leur garantir des salaires convenables ;

3. de promulguer la loi sur la protection ouvrière votée en 1933 ;

4. d'appliquer l'article premier de la loi cantonale sur l'assurance-chômage concernant les ouvriers agricoles ;

5. de renoncer à l'augmentation du prix du sel, mais de prendre les mesures pour imposer les capitaux cachés.

Nous, 1200 vigneron, petits paysans, ouvriers et employés réclamons notre droit au pain quotidien !

Note réd.) Le Confédéré a défendu depuis longtemps la plupart des revendications ci-dessus. Il est évidemment un point qui est gros de conséquences, c'est celui fixant la marge pour les marchands de vin et les cafetiers. Nous persistons à croire qu'il ne faut pas limiter cette réglementation au vin, mais l'étendre à tous les produits nationaux ; l'expérience de l'imposition des vins démontre combien la situation des vigneron est méconnue dans la majorité du pays.

Nous estimons aussi que c'est en appliquant un système analogue à celui des producteurs de fruits qu'on arriverait au meilleur résultat en ce qui concerne les prix de gros.

Rappelons enfin que c'est M. le conseiller national Crittin qui, le premier en Valais, proposa une modification constitutionnelle fixant les prix du produit du sol. Mr.

Leytron. — L'administration nous écrit :

Le dernier jour de l'année, les édiles de notre commune se sont libérés un instant de l'étreinte administrative pour fêter la St-Sylvestre. Cette fête intime, qui vient vivifier l'esprit administratif, est rehaussée, cette année, par la présence du personnel forestier et particulièrement de M. Fabien Roduit, ancien juge de la commune et garde-forestier démissionnaire.

Ce beau vieillard qui porte allègrement le poids de septante-sept ans bien sonnée, prend une retraite bien méritée, après cinquante-quatre années de bons et loyaux services rendus à la municipalité. C'est avec regret que cette dernière doit enregistrer le départ de celui qui fut constamment le gardien vigilant de la forêt et le sylviculteur avisé, auquel nous sommes redevables des disponibilités actuelles de la forêt.

Les manifestations de sympathie et de reconnaissance qui ont été prodiguées au vénérable jubilaire à cette occasion témoignent une fois de plus du réel intérêt que l'administration a toujours porté à M. Fabien Roduit.

A l'aube de l'an nouveau, nous vœux l'accompagner dans sa douce et paisible retraite.

S. C.

Orsières. — † Oscar Balleys. — Le 4 janvier est décédé à Orsières, après une longue maladie, M. Oscar Balleys, bon citoyen, jouissant de l'estime de ses compatriotes ; il était âgé de 65 ans.

L'ensevelissement aura lieu mardi à 9 h. 30. Nos condoléances à sa famille.

Promotions militaires

Sont promus :

Au grade de major les capitaines : Gollut Charles, Sion, Cdt. Bat. 106 ; Escher Joseph, Brigue, Cdt. Bat. 30.

Au grade de capitaine les 1ers-lieut. : Coudray Oscar, Vétroz, Cp. Ist. II-10, Cdt. ; Ritler Kilian, Blatten Cdt. Cp. II-89.

Au grade de 1er-lieut. les lieut. : Barman Raymond, Monthey, II-88 ; Biollaz Albert, Chamossion II-12 ; Bolliger Albert, Berne V-89 ; Boss Albert, Grindelwald V-89 ; Burcher Max, Berne V-89 ; Claret Ulysse, Saxon II-88 ; Coquoz André, Sion III-11 ; Donnet Marc, Monthey II-11 ; Exquis Charles, Sion I-12 ; Imboden Adolphe, Viège, V-89 ; von Kaenel Oscar, Interlaken V-89 ; Mayor Robert, Bramois, III-11 ; de Riedmatten Adrien, Sion II-88 ; de Riedmatten Louis, Sion III-11 ; Theiler Eugène, Sion III-88 ; Tissières Rodolphe, Martigny V-11 ; Vernay Francis, Massongex III-88.

Au grade de lieut. les sous-off. : Beer Kurt, Baden, II-89 ; Bruchez Charles, Fully, III-88 ; Ebinet Raymond, Sion I-11 ; Harnisch Arthur, de Schwarzenburg, I-89 ; Perraudin Francis, Bagnes, V-11.

Transfert sans promotion : major Couchepin Louis, Martigny, Cdt. Bat. 88 ; major Pellissier Maurice, St-Maurice, Cdt. Bat. 12 ; Hptm. Barben Ernst, Spiez, Cdt. V-89 ; Oblt. Stucky Felix, Brig, II-89.

Maintien en élite et en landwehr : Hptm. Blotzer Hans, Sitten, VI-89 Cdt. ; Hptm. Glatz David, Pieterlen, III-118 Cdt. ; Oblt. Biderbost Abraham, Mœrel, Bat. 89 Adj. ; Plt. Jacquier André, Salvan, E. M. 88, Q. M.

Passage en landwehr : Cap. Pralong Antoine, Evolène, E. M. 106 sur. ; Hptm. Waldmeier Rudolf, Thun, II-118 Cdt. ; Plt. Cretton Alphonse, Naters, III-106 ; Plt. Desfayes André, Martigny, Cnv. mont. inf. 1 ; Oblt. Gtligien Paul, Brienz, V-118 ; Oblt. Landry Werner, Davos, I-118 ; Oblt. Schaad Eugen, Leissigen, V-118 ; Oblt. Sommer Fritz, Bern, III-118.

Passage en landsturm : Cap. Le Fort Jacques, Cdt. cnv. m. art. 1 ; Plt. Dreyer Georges, Fribourg, Dét. subs. 7 Cdt. ; Plt. Dupont Albert, Lausanne, Dét. Lst. Vouvy ; Plt. Fallet Emmanuel, Monthey Cp. mitr. Ist. 10 ; Plt. Luy Frédéric, Martigny, Cp. fus. Ist. I-10 ; Oblt. Mengis Egon, Zell ; Plt. Meury Joseph, Delémont, Dét. subs. 7 ; Plt. Roten Marcel, Savièse, Cp. fus. Ist. II-11.

Libération du service : major Calpini Jacques, Sion, Bat. Ist. 10, Cdt. ; Cap. Bouvier Jean, Genève, Cdt. Dét. Vouvy ; Cap. Fauchère Antoine, Evolène, Cdt. Dét. Evolène ; Cap. Rauchenstein Fritz, Sion, Cdt. Tr. Ist. 3 ; Cap.-méd. Ribordy Paul, Martigny, à d. ; Oblt. Venetz Edmund, Stalden, Lst. J. Bat. 30 Adj. ; Oblt. Jappert Karl, Brig., Lst. Dét. Simplon.

Les commandants intéressés remettront les contrôles ainsi que les affaires administratives à leurs successeurs, dès qu'ils auront pris note des mutations de fin d'année. Les rapports d'effectif seront encore dressés par les anciens commandants. Les intéressés qui ne l'ont pas encore fait sont priés de nous envoyer leur livret de service pour les nouvelles inscriptions.

Le chef du Département militaire.

Cours pour chefs de chantier. — Le Département de l'instruction publique organisera en février prochain un cours de 3 semaines pour la formation de chefs de chantier. Le cours se donnera en français ; un cours semblable, en langue allemande, sera organisé en 1937.

On peut s'inscrire jusqu'au 25 janvier auprès du Département en indiquant :

- 1) Etat civil ;
- 2) Formation scolaire et professionnelle ;
- 3) Travail accompli jusqu'à ce jour avec certificats.

Les candidats seront éventuellement soumis à un examen d'admission.

Saxon. — Le feu. — Dans la nuit de vendredi, un incendie s'est déclaré dans l'ancien quartier situé au nord de l'église paroissiale dans une grange-écurie attenante à la scierie Mottier et Cie, appartenant à Mme C. Sauthier.

L'arrivée immédiate du corps des sapeurs-pompiers et l'aide de la population ont empêché un vrai désastre, car on sait que l'immeuble en flammes jouxtait plus de 20 autres constructions en partie en bois.

En moins de deux heures l'élément destructeur était maîtrisé. L'immeuble détruit était assuré : le détail a pu être sauvé. Les causes de l'incendie sont inconnues.

Liddes. — On nous écrit :

L'Angelus du matin sonnait au clocher du village Et toujours à Liddes on menait grand tapage.

(Echos du jour de l'An).

... Il y a trois ans, un nouveau gouvernement s'instaurait à Liddes et les conservateurs de chantier victorieux (même de façon un peu bruyante). Alleluia ! Alleluia ! tout allait marcher pour le mieux, désormais, dans la commune. De l'ancien régime, tant décrié, tant bafoué, on allait d'une main alerte réprimer tous les abus.

La police ! Ah ! la police, quelle surveillance elle allait exercer... Pauvre âne de La Fontaine, gare ! si tu t'avais encore de tondre dans le pré d'autrui de la largeur de ta langue. Et la police urbaine donc ! Malheur au citoyen que l'agent local trouverait dans la rue après le coucher du soleil ! Monsieur le curé lui-même dans son exaltation politique, entrevoyait déjà ses ouailles passant en oraisons continues tous les dimanches et jours de fête.

Or, qu'en est-il advenu de ce beau zèle des premiers jours ? Tout se passe pour le mieux dans le

meilleur des mondes, la liberté est complète : le garde-champêtre lui-même s'est improvisé indulgent berger de moutons ! De plus, pour couronner dignement cette belle œuvre de réorganisation, chaque dimanche et jour de fête, toute une population paisible est tirée de son sommeil par les retentissantes aubades de quelques Botrel, Mozart ou Beethoven modernes... Notez que la plupart des exécutants de cette agaçante cacophonie sont membres actifs de la société de jeunesse catholique... A eux pourtant incomberait la belle tâche d'édifier le public par leur piété, leur vie régulière. Ne dirait-on pas plutôt que leur mission est celle d'exaspérer par leurs désordres nocturnes de braves gens qui ne demandent qu'à reposer en paix !

Après tant d'alléchantes promesses, nous voilà donc bel et bien dotés d'une police sourde, aveugle. Le beau zèle des premiers jours a vécu ce que vivent les roses.

Au seuil de l'an nouveau, nos édiles ne devraient-ils pas faire leur examen de conscience ? Leur nouvelle organisation répond-elle tout à fait à l'idéal qu'ils avaient rêvé ? X.Y.Z.

Les Evouettes. — La fin d'un malheureux. Dans la soirée de samedi 4 crt, on a trouvé aux Evouettes le cadavre d'un homme qui s'était pendu dans la cave de l'immeuble de Mme veuve Debret. Le tribunal de Monthey qui était accompagné de M. H. Galetti, médecin, procéda aux constatations d'usage.

La victime est un nommé L., âgé d'environ 45 ans, originaire de Fully, qui était assisté par sa commune. Il avait été mis, il y a un an, en pension chez Mme veuve Debret et, à plusieurs reprises, avait déjà tenté de mettre fin à ses jours. Il avait fait un séjour assez long à l'asile de Malévoz.

Association cantonale des Jeunesses radicales fribourgeoises.

Ce mouvement, créé à Bulle il y a 8 mois, dispose déjà de 2 sections en Gruyère, Broye, Sarine, Veveyse et Glane ; il groupe plus de 800 jeunes gens. Hier, le comité cantonal a été élu à Bulle par une assemblée de 80 délégués.

Le président est M. Armand Droz, fils, conseiller communal à Estavayer-Le-Lac. Le vice-président est M. Romain Pâquier, à Bulle.

Sion

Décisions du conseil communal de Sion

Présidence : M. Kuntschen, président.

Contrat avec M. Champod Jean pour pose de corbeilles. Est approuvé le contrat à passer avec M. Champod Jean pour la pose en ville de Sion de 20 corbeilles métalliques destinées aux vieux papiers et déchets divers des rues. L'examen des textes de la publicité sur les dites corbeilles restant réservé.

Cession de terrain par la Cave coopérative de Sion et environs. Il sera passé à l'acte d'achat du terrain sis à l'est du bâtiment de la cave coopérative de Sion et environs, les sociétaires ayant ratifié cette proposition de vente aux conditions fixées par la commune.

Devis du service topographique fédéral pour plan aérien de la ville. Etant donné d'une part la dépense qu'entraînera le tirage des exemplaires du nouveau plan d'extension et au vu du coût élevé qu'occasionnerait le plan aérien de la ville à l'échelle du 1-2500, il est décidé de surseoir pour le moment à l'exécution de ce dernier travail que s'offrirait de faire le service topographique fédéral à Berne.

Martigny

Martigny-Chamonix

Le comité de la Société de développement de Martigny-Ville est parti ce matin pour Chamonix pour répondre à une invitation du Syndicat d'initiative de cette localité.

Espérons qu'il résultera de leur échange de vues une amélioration du trafic touristique.

Une enthousiaste manifestation radicale en pays fribourgeois

Le banquet des Rois à Bulle

Reprenant une tradition ancienne, le Cercle des Arts et Métiers de Bulle avait décidé d'organiser à nouveau cette année le Banquet des Rois, pour célébrer en même temps l'importante victoire remportée par les radicaux fribourgeois aux élections du Conseil national.

Après une semaine de tempête et de froidure, messire soleil fit savoir samedi qu'il serait là, car, on le sait chez nous aussi, malgré les instantes supplications de nos adversaires, il est et demeure radical.

Les associations radicales des divers cantons avaient été invitées à cette manifestation, et quand nous débarquions à Bulle par le tortillard qui traverse toute la Gruyère, nous sommes reçus par notre excellent confrère M. Sudan, rédacteur de la Gruyère.

A onze heures, un premier cortège s'en fut déposer une couronne au pied du monument Chenaud, le précurseur des radicaux fribourgeois, qui paya de son sang son amour des libertés.

Une vibrante allocution de M. Rouvenaz, président du parti radical fribourgeois, une production du Chœur des Anges, renforcé par quelques membres de la Chorale du Cercle du Faubourg de Genève, et ce fut alors la formation du grand cortège.

Précédés d'un groupe de cavaliers, de l'Harmonie de la ville de Bulle, venaient MM. Pilet-Golaz, conseiller fédéral, Buchs, conseiller d'Etat, les autorités et les délégations ; puis les vétérans âgés de 80 à 90 ans) dans deux calèches fleuries, les Jeunesses radicales, les citoyens, avec encore les corps de musique de la Tour de Trême et de Broc ; au total 1200 participants.

LE BANQUET

Le banquet de 500 couverts fut servi dans le Hall de gymnastique de Bulle, décoré pour la circonstance : les autres participants étaient répartis dans les hôtels et pouvaient suivre la manifestation grâce à une installation de hauts parleurs.

M. Glasson, imprimeur, président du comité d'organisation, souhaita la bienvenue à tous et confia à notre confrère M. Sudan les fonctions de major de table : disons tout de suite qu'il s'en acquitta à merveille.

Le toast à la Patrie fut porté en termes particulièrement heureux par M. Jules Blanc, député, qui fit appel à l'esprit de devoir de chaque citoyen.

M. Léonard Rouvenaz, président du parti cantonal, rappela qu'il fallait une certaine dose de courage pour parler de tolérance et de liberté dans certains cantons ; il remercia les participants, vétérans, actifs et jeunes, d'avoir répondu aussi nombreux à l'appel.

M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz fut accueilli à la tribune par une longue ovation ; il prononça un remarquable discours, précisant avec netteté les devoirs qui attendent les citoyens suisses.

Après avoir rappelé qu'il était lui-même enfant de la Gruyère vaudoise, le conseiller fédéral romand affirma que la force du pays réside dans la solidarité de tous les cantons ; il se prononça contre une trop grande centralisation qui fatalement se ferait au profit de la majorité linguistique du pays, alors qu'il faut défendre la mentalité de la Suisse romande ; cette dernière, par contre, doit participer à la défense économique du pays.

Déclarant que la situation financière, économique et politique de la Suisse ne sont que 3 faces d'un même problème, M. Pilet-Golaz se prononça pour le rétablissement de l'équilibre financier afin de rétablir la confiance.

« Nous sommes, déclara-t-il, en pleine guerre économique ; sachons prendre les mesures qui sont nécessaires comme nous l'avons fait pendant la grande guerre européenne. »

Pour l'orateur, la Suisse doit simplifier son administration, contrôler l'emploi des deniers publics et renoncer à croire que l'Etat peut tout.

Parlant du rôle de la Confédération, il rappela qu'il faut aider ceux qui travaillent et non se substituer à l'initiative privée : l'Etat ne doit pas être le banquier de tout le monde.

Abordant ensuite la situation internationale, avec la prudence que nécessite sa fonction, le chef du Département des P.T.T. déclara que l'horizon était sombre, très sombre, et que tous les patriotes doivent faire le front commun ; il faut défendre notre neutralité par tous les moyens, car la Suisse ne peut exister sans elle ; mais il faut aussi fortifier le moral de l'armée.

Il demanda au peuple suisse de faire confiance au Conseil fédéral en ce qui concerne la politique étrangère, et pour lutter contre les dangers extérieurs qui sont l'égoïsme camouflé, le nationalisme exaspéré, la haine féroce de certains pays contre notre civilisation.

M. Pilet-Golaz termina son magnifique discours en invitant les Suisses à servir leur pays.

Il fut longuement acclamé.

On entendit encore des discours de MM. Steinhmann, secrétaire général du parti radical suisse, Buchs, conseiller d'Etat, Félix Glasson, ancien syndic de Bulle, Perréard, président du Grand Conseil de Genève, au nom des radicaux genevois, P. Bise, au nom de la presse radicale, Bardy, conseiller communal, au nom de la Jeunesse radicale fribourgeoise, Schmidt, au nom du Cercle démocratique de Lausanne, Moser, au nom des radicaux valaisans, Marmillod, préfet du district vaudois de Château-d'Oex, Glasson, conseiller national.

A 17 h. 30, quand nous avons quitté le local, la fête continuait.

Ajoutons que l'Harmonie de Bulle et le Chœur des Anges agréablement cette manifestation de leurs magnifiques productions.

En terminant ce bref compte rendu, félicitons nos amis de Bulle de la parfaite organisation et de la réussite de leur manifestation magnifique, preuve de l'enthousiasme qui règne dans leurs rangs et qui leur assurera des victoires nombreuses. Démos.

Un Suisse président d'une ville aux Etats-Unis

A Mount-Angel, ville prospère de l'Etat d'Oregon (Etats-Unis), le propriétaire du plus grand hôtel de la cité, M. Berchtold-Butsch, vient d'être élu président de la ville. Or, il s'agit d'un citoyen suisse, originaire d'Obwald, qui émigra aux Etats-Unis en 1905. Il y a quelques années, il revint visiter sa petite commune d'origine, Giswil, dans l'Obwald.

Trois à la fois

Dans la commune rurale zurichoise de Niederglatt, la femme d'un ouvrier, Mme Volkart-Bee-reuter, a mis au monde trois jumeaux. Une fillette est d'abord née, puis trois jours après — au jour anniversaire de la mère — elle fut suivie d'un garçon et d'une nouvelle fillette. Les trois enfants sont sains. Les membres de la famille sont ainsi portés à sept. Le père, ajusteur, en chômage depuis longtemps, a obtenu à la suite de cet événement la promesse de la Fabrique de machines d'Oerlikon d'être occupé régulièrement.

Mort du pasteur Philippe Bridel

Samedi matin est décédé subitement dans sa 84^{me} année M. Philippe Bridel, né à Lausanne le 27 novembre 1852. Il fut pasteur à Begnins, Moudon et Lausanne, professeur de philosophie à la Faculté de théologie de l'Eglise libre vaudoise de mai 1894 à juillet 1935.

Il fut président, dès sa fondation, de la société d'étudiants Vinet.

L'attitude patriotique

On constate, en Suisse romande tout particulièrement, un certain mouvement qui consiste à montrer sous un jour plutôt défavorable l'attitude générale et tous les actes du gouvernement fédéral. Les auteurs de ces campagnes de dénigrement systématique appartiennent aux tendances les plus réactionnaires en matière de conceptions politiques et sociales. Aussi comprend-on qu'en livrant à la critique la plus outrée et la plus injuste les actes du pouvoir central, ces censeurs, révélant naïvement le fond de leur pensée et les véritables intentions dissimulées sous leurs diatribes, espèrent qu'un changement fondamental de régime pourrait être le corollaire de leurs appels à la méfiance et de leurs constantes excitations.

M. le conseiller fédéral Meyer a servi tout particulièrement de cible à ces critiques dénués d'impartialité et sa très flatteuse élection à la magistrature suprême du pays a vengé cet homme d'Etat d'un si intégral dévouement, des attaques dont il avait été l'objet.

De même, après avoir livré le programme de redressement financier intercalaire aux critiques les plus âpres et les plus violentes, ces réactionnaires ont pu constater que la commission parlementaire chargée de l'étude de cet objet capital pour l'avenir du pays avait reconnu la valeur des efforts accomplis et la nécessité de tenir compte de certaines contingences, dues à la crise et qu'on ne saurait négliger subitement sans porter un coup mortel à des catégories importantes de notre population et à notre vitalité économique.

En réalité, la situation est telle qu'elle exige un examen approfondi, basé sur des faits économiques inéluctables. Au lieu de proclamer sans cesse la prétendue nécessité « de changer le régime », (formule hypocrite, qui ne rime à aucune réalité), on devrait au contraire s'employer à éclairer l'opinion publique sur la complexité des problèmes à résoudre et sur la confiance dont ont besoin aussi bien le gouvernement que le parlement, pour mener à bien une tâche très lourde, dont dépend l'existence même de notre pays.

Soyons assurés que grâce à la vigilance des hommes commis aux plus graves responsabilités, grâce à leur patriotisme à toute épreuve, grâce à leur dévouement et à leur profonde intelligence des questions à résoudre, notre pays traversera sans trop de dommages les heures sombres qui s'annoncent. Dans de telles conjonctures, l'attitude la plus loyale et la plus patriotique n'est pas celle qui consiste à tout blâmer et à chercher à pêcher en eau trouble ; c'est celle qui consiste à soutenir moralement nos magistrats dans leur tâche écrasante et à les assurer que malgré toute la dureté des temps, le peuple suisse n'est pas prêt à consentir que des réactionnaires sans mandat sabotent ses institutions politiques fondamentales.

D.

Le crédit pour les routes alpêtres

Les représentants des cantons alpêtres : Valais, Grisons, Berne, Uri, Schwyz, Unterwald, Glaris et Tessin, se sont réunis à Zurich pour s'occuper de la décision prise par 12 voix contre 9 par la commission du Conseil national pour le programme financier de la Confédération de biffer le crédit de 7 millions de francs prévu par le Conseil fédéral pour le développement des routes alpêtres. La conférence que présidait M. Lardelli, conseiller aux Etats des Grisons, a décidé à l'unanimité d'adresser une requête au Conseil fédéral, le priant instamment de maintenir ce crédit de 7 millions de francs dans l'intérêt du tourisme et de la lutte contre le chômage. La requête souligne que les cantons montagneux ne sont plus en mesure de développer les routes alpêtres mais que par contre les pays voisins de la Suisse ont consenti de grosses dépenses pour l'amélioration de leurs routes alpêtres.

(Note réd.) En ce qui nous concerne, nous estimons que seule l'initiative dite des routes alpêtres, qui sera soumise au peuple dans le courant de l'année, peut donner satisfaction, en améliorant notre réseau de communication et en fournissant des occasions de travail.

Ce que le fumeur paie au fisc

(Comm.) Les charges fiscales du tabac, par 5 augmentations successives, ont atteint en 1935 : 40 millions de francs. L'index pour les produits du tabac en Suisse s'établit au delà de 350 % tandis que l'index général du coût de la vie se monte aujourd'hui à 129 %. Les cigarettes qui coûtaient avant la guerre 20 ct. se vendent aujourd'hui 60 ct. et comprennent 30 ct. de taxe fiscale ! Depuis la dernière augmentation fiscale, la consommation totale des cigarettes a diminué de 300 millions de pièces par an et la vente des cigarettes à 1 fr. s'est réduite de 41 % en 2 ans !

Malgré le fait que la loi fiscale de 1933 avait été faite pour 4 ans et qu'il avait été formellement promis à l'industrie de n'y rien changer avant 1938, le Conseil des Etats, contre l'avis du Conseil fédéral et de la Direction générale des douanes, a décidé une nouvelle augmentation de 5 millions de francs sur le tabac. La nouvelle et inéluctable augmentation des prix de détail produira un nouveau recul de consommation, du chômage dans les fabriques et un risque de diminution des recettes fiscales au lieu de l'augmentation escomptée.

Il s'agit là d'une grave erreur économique que le Conseil national, espérons-le, saura éviter.

Lindbergh à Cardiff

Le colonel Lindbergh, sa femme et son fils sont arrivés samedi soir à Cardiff. Ils vont s'installer chez M. et Mme Morgan, dans le petit village gallois de Landaff. M. Morgan est le beau-frère de Mme Lindbergh.

Dernières nouvelles

Le maréchal Badoglio demanderait du renfort

Le « Neue Wiener Tagblatt » publie l'information suivante de Rome :

« Le maréchal Badoglio a demandé, avant de procéder à une nouvelle offensive en Ethiopie, que de nouveaux et importants contingents de troupes soient mis à sa disposition. Il ne sera même pas possible de maintenir les postes avancés importants si ceux-ci ne sont pas suffisamment renforcés. L'armée italienne en Ethiopie, évaluée à environ 250.000 hommes, serait accrue, dit-on à Rome, de 150.000 hommes qui doivent encore être mobilisés. Un cinquième des troupes italiennes en Erythrée sont considérées comme inaptes au combat et ont été en partie retransportés à l'arrière. »

Un médecin succombe

Le Dr Lundstrom, l'un des membres de l'ambulance suédoise, blessé au cours du raid aérien au début de la semaine dernière près de Dolo, a succombé à ses blessures.

10.000 bombes autour de Makalé

Le gouvernement éthiopien publie un communiqué officiel déclarant que les avions italiens ont jeté 10.000 bombes la semaine dernière dans la région de Makalé, sur le front nord. Un certain nombre d'entre elles contenaient des gaz asphyxiants. Le bilan des victimes est de dix tués, y compris deux civils, et quinze blessés.

— Choses et autres

Le sort de Hauptmann

Selon les Daily News, les avocats de Hauptmann ont été avertis que la date d'exécution de Hauptmann a été fixée à la nuit du 14 janvier. Les défenseurs du ravisseur du bébé de Lindbergh se hâtent de préparer une demande de nouvelle enquête qui sera présentée à la cour des pardons du New-Jersey.

Vengeance d'un fiancé malheureux

Désirant supprimer un rival qui faisait la cour à sa fiancée, un jeune homme de Castrillo de Baudena (Espagne) demanda leur aide à trois de ses amis. Après avoir bu copieusement, les quatre conjurés tirèrent au sort les noms de ceux qui seraient chargés du meurtre et deux amis du jaloux furent désignés. Ceux-ci se mirent à la recherche de leur victime et la rencontrèrent précisément en compagnie de la fiancée de leur ami. Pendant que l'un d'eux immobilisait le jeune homme, l'autre le poignardait, le tuant sur le coup. Les deux meurtriers allèrent ensuite se constituer prisonniers. L'instigateur du crime a été arrêté.

Michel Henriot à la Guyanne

La cour de cassation de Lorient a notifié à Michel Henriot, condamné pour avoir assassiné sa femme, le rejet de son pourvoi. Dès samedi soir, le jeune assassin, qui recevait ses repas de l'extérieur, a été mis au régime ordinaire de la prison de Vannes. Son départ pour Saint-Martin de Ré et la Guyanne est proche.

La grippe chez les esquimaux

On mande d'Angmaksalik (Groenland), qu'une grippe maligne s'est déclarée parmi les esquimaux habitant les régions orientales côtières du Groenland. Cette épidémie aurait déjà fait 26 victimes dont plusieurs pères de famille. Leurs familles se trouvent en une détresse extrême. Il est excessivement difficile d'organiser des secours, les eaux de ces régions étant couvertes de glaces à cette saison et ne sont pas navigables.

Téléférique précipité dans le vide

Un grave accident s'est produit au téléférique du Mont-Revard (Savoie). Une quarantaine de touristes avaient pris place dans la cabine de descente pour le dernier voyage de la journée et attendaient le départ, lorsque la voiture sortit de sa cage et fut précipitée à toute vitesse dans le vide. Heureusement, aucun des systèmes de suspension ne céda, mais une descente vertigineuse d'une centaine de mètres s'effectua et les passagers, projetés les uns contre les autres, furent saisis d'une mortelle frayeur. Les freins de sûreté ayant enfin fonctionné, une seconde bousculade se produisit et, par suite de l'arrêt brusque, le toit de la cabine fut partiellement arraché et toutes les glaces volèrent en éclat. Quelques personnes furent blessées, mais heureusement peu grièvement.

La leçon de patience

Une école des fiancés a été créée il y a trois ans, au Japon, sous le titre de « Haute Ecole des jeunes filles à marier ». Les candidates au mariage y reçoivent une instruction complète de bonne ménagère. On leur enseigne la cuisine, la couture, le raccommodage, l'art d'élever les nouveau-nés et la patience. Le cours de patience est particulièrement sévère. Dans le manuel qu'on leur remet il est écrit ceci : « La patience est une vertu essentielle de la femme. Si elle est malheureuse en ménage, elle ne doit ni s'en émouvoir ni s'en irriter. Elle doit au contraire attendre de meilleurs jours. Si ces meilleurs jours ne viennent jamais, la femme a pour elle la satisfaction d'avoir accompli son devoir. »

Lorsque leur éducation est terminée, les jeunes filles de l'école reçoivent un diplôme d'« aptitudes ». Il y en a qui, grâce à ce diplôme, font de très jolis mariages. L'an dernier, dix-neuf de ces futures épouses diplômées ont convolé. Onze ont abandonné leur mari après six mois de vie commune. La leçon de patience avait été mal comprise de ces jeunes personnes ou inefficace.

Mouvement anti-italien en Egypte

Après avoir bombardé une ambulance suédoise, l'aviation italienne s'est attaquée à un poste de la Croix-Rouge de Daguaburrh, dans lequel travaillaient plusieurs médecins égyptiens. Cette nouvelle a provoqué une grande indignation et on critique sévèrement, au Caire, la manière de combattre des Italiens en Afrique orientale. Le prince égyptien Toussoun et un prêtre copte ont envoyé un télégramme de protestation à la S. d. N., dans lequel ils s'élèvent contre la violation de la constitution de Genève.

Dans le même télégramme, ils attirent l'attention de la S. d. N. sur le fait que quatre jours avant le bombardement de Daguaburrh, une bombe à gaz avait été lancée sur le poste de la Croix-Rouge. Le mouvement anti-italien en Egypte augmente. Dans la province Fayoum, des manifestations ont eu lieu.

On trouve le cadavre d'un Suisse

Ce matin, on a découvert sur la voie ferrée, à une vingtaine de mètres du poste d'aiguillage de la gare de Saint-Cloud, en direction de Paris-Saint-Lazare, le cadavre de M. Othmar de Courten, né en 1859, en Suisse, et dont on ignore le domicile. Dans les poches du défunt, on a retrouvé son passeport, ses papiers, ainsi qu'un billet de 100 francs. On croit que la victime a dû s'engager imprudemment sur la voie et qu'elle a été électrocutée, puis broyée par un convoi. L'hypothèse du crime doit être écartée.

Paris-Croydon en 80 minutes

L'avion des Impérial Airways Heracles vient de battre le record de Paris à Croydon (Londres) en accomplissant le parcours en 80 minutes. Il transportait près de 30 passagers. Le record précédent pour les 325 km. de Paris à Croydon était de 90 minutes.

Le dévouement du maire

Le maire de Pittsburg (Etats-Unis) a consenti à paraître pendant une semaine dans un vaudeville pour pouvoir payer le financement d'une loi. Pour quelques centaines de dollars, M. William Mac Nair, premier magistrat de Pittsburg, a joué le rôle d'un maître de cérémonies dans une revue donnée au théâtre de cette ville.

Il avait besoin de ces quelques centaines de dollars pour payer le financement d'une loi concernant la pollution des eaux de la Cité. Le Conseil municipal ayant refusé de voter les crédits nécessaires, le maire décida de payer de sa personne pour donner l'exemple à ses administrés. Moyennant honoraires, il consentit à monter sur les planches et, durant sept mois de suite, on le vit jouer du violon et chanter en Italien une chanson qui lui valut un très grand succès.

Encore un scandale financier

Un mandat d'arrêt a été lancé contre le directeur de la succursale rouennaise d'une société de navigation de Paris, M. Delpierre, inculpé de détournements et d'abus de confiance. D'autre part, Delpierre, administrateur d'une autre société qui s'occupe du commerce du charbon, a encaissé des chèques destinés à sa société, et dont le montant dépasse 2 millions. Un expert a été nommé pour chiffrer les détournements dont le total atteindrait 10.000.000 de francs. L'escroc a disparu depuis 8 jours. On le recherche activement.

Mordu par un chat enragé

Le Dr Jambon avait été appelé pour mettre au monde un enfant, à Rennes. L'opération était heureusement terminée lorsque la chatte de la maison, qui attendait des petits, entendant les vagissements de l'enfant, se jeta soudain, poils hérissés, sur lui, et voulut le mordre. Le médecin s'étant mis entre le nouveau-né et la chatte, ce fut lui qui fut mordu et griffé. L'animal, qui a été mis en observation, est mort deux jours après de la rage.

Le praticien Jambon est parti pour Paris se faire soigner à l'Institut Pasteur.

Etranger

Le congrès des Etats-Unis s'est réuni

Le gouvernement américain a bouclé le budget du premier semestre de l'année 1936 avec un déficit de 1.879.651.192 dollars.

M. Mac Reynolds, démocrate, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre, a présenté le projet de loi de neutralité permanente qui donne au président des pouvoirs discrétionnaires pour étendre l'embargo aux produits destinés aux nations belligérantes.

Puis M. le président Roosevelt a fait un vibrant exposé de la situation internationale et sur la neutralité des mers. Il a été vivement applaudi.

Voici les dispositions essentielles du projet Mac Reynolds :

1. Obligation pour le président de proclamer l'embargo sur les exportations d'armements pour les belligérants dès l'ouverture des hostilités, cet embargo devant obligatoirement être étendu aux autres pays qui entreraient ultérieurement dans le conflit.

2. Pouvoir discrétionnaire donné au président de limiter les exportations aux belligérants de certains produits et matières premières nécessaires à la guerre quand il jugera cette mesure utile au maintien de la neutralité des Etats-Unis, les produits alimentaires et les médicaments exceptés. La limitation des exportations sera calculée d'après la moyenne du montant des exportations pendant un nombre d'années précédentes, ce nombre étant déterminé par le président. La liste des produits

substitués à la limitation ci-dessus sera modifiable à tout moment à la discrétion du président.

3. Les transactions financières avec les Etats-belligérants seront interdites, mais le président pourra à sa discrétion autoriser celles ayant un caractère purement commercial.

4. Toutes ces mesures doivent obligatoirement être appliquées à tous les belligérants.

5. Pouvoir discrétionnaire donné au président de déclarer quand il le juge nécessaire à la préservation de la neutralité que les Américains effectuent des transactions avec les belligérants le font à leurs propres risques.

L'importance de cet article est renforcée par une disposition générale inscrite à la fin du projet de la loi disant que, excepté dans la mesure où ils seraient modifiés par l'application de la présente loi, les Etats-Unis réservent et affirment leurs droits de neutres, conformément au droit international tels qu'ils étaient établis avant août 1914.

6. Enfin, le projet contient diverses propositions interdisant aux Américains de voyager sur des navires battant pavillon des belligérants, le réapprovisionnement des navires des belligérants dans les ports américains, l'entrée des sous-marins des belligérants dans les eaux territoriales des Etats-Unis. Le loi reprend les dispositions de la loi de neutralité actuelle, concernant le contrôle par un système de licence de la fabrication et du commerce des armements.

Les Sports

La coupe de Bagnes

Cette course est fixée au 12 janvier. Dernier délai pour les inscriptions : jeudi 9 janvier à midi auprès de M. Maurice Nicollier, président, Le Châble.

Voici les divers comités : comité d'honneur MM. Troillet Mce, conseiller d'Etat, président ; Troillet Raphaël, préfet, Gard Cyrille, président, Gard Théophile, député.

Comité d'organisation : Troillet Edmond, avocat, président, Gard Mce, notaire, Vaudan Jules, inst.

Comité des courses : Nicollier Mce, Filliez Fçois.

Membres du jury : Bessard Maurice, guide ; Carron Alfred, vice-président, Morand Paul, horloger.

Service sanitaire : Dr Ch. Selz.

Service des renseignements : No 29, Le Châble.

Jeudi 9 janvier, 14 h. : tirage au sort des dossards au Café des Alpes.

Samedi 11 janvier, 20 h. : distribution, au Café des Alpes, des dossards, contre paiement de 1 fr., finance qui sera remboursée après reddition ; orientation des coureurs ; perception des primes d'assurance pour les non-assurés.

Dimanche 12 janvier : à 7 et 8.30 h., messes ; 9.30 h., départ pour le col du Scex-Blanc ; 13 h., premier départ des juniors ; 13 h. 10, première arrivée des juniors ; 13 h. 30, premier départ des seniors ; 13 h. 45, première arrivée des seniors.

Ravitaillement des coureurs au Café des Alpes.

16 h. : proclamation des résultats et distribution des prix, au Café des Alpes.

Prix : le challenge « Derby-Bagnes » pour la meilleure équipe ; le challenge « Café des Alpes » pour le meilleur coureur. Nombreux prix en nature (insignes Derby-Bagnes en or et en argent).

Le Derby est ouvert à tous les coureurs. L'épreuve est disputée, d'après les règlements de l'A.S.C.S. Inscription 1 fr. 50 par coureur. Parcours : Col de Scex-Blanc - Le Châble. Dénivellement : 1200 m. environ. La course aura lieu quel que soit le temps.

Classement interclubs : 4 coureurs, 3 meilleurs temps

Service de transports : Martigny-Orsières ; Louis Perrodin, entr. postal, tél. No 5 ; Vaudan et Oreiller, tél. No 25.

Restauration, logements : Hôtel du Giétroz, Café-Restaurant de la Poste, Café des Alpes ; Café de la Place.

Course de luges à Montana

Le jour de l'An eut lieu sur la piste de Montana-Blusch la première course de luges. La piste qui était bonne les jours précédents, était moins bonne le jour de la course par suite de la chute de neige tombée dans la journée. Voici les résultats :

Cat. hôtels : 1. Roussel Jean-Claude a gagné la coupe de l'Hôtel Bellevue ; 2. Lillian Hasselhuhn ; 3. Huguette Hasselhuhn ; 4. Gueutier Michel ; 5. Lévy G.

Cat. indigène : 1. Vocat Germain ; 2. Vocat Cyprien ; 3. Bonvin Richard ; 4. Clivaz Jean ; 5. Renggli Rémy.

Concours militaire de ski de la 1re division à Morgins

Skiieurs, réservez tous vos journées des 25 et 26 janvier 1936. Les épreuves prévues sont les suivantes :

1. Concours de patrouilles : a) Catégorie lourde, 26 km. de parcours, 800 m. différence de niveau ; b) Catégorie légère, 18 km. de parcours, 600 m. différence de niveau.

2. Course de descente individuelle : 2 km. avec différence de niveau de 600 m.

Il sera établi 4 classements séparés :

1. Catégorie lourde, troupe de montagne ;

2. Catégorie légère, troupe de montagne ;

3. Catégorie lourde, troupe de plaine ;

4. Catégorie légère, troupe de plaine.

La course est ouverte aux troupes de montagne de la 1re Division et aux corps des Gardes-frontières des Vme et VIe arrondissements sans limitation de nombre. Les troupes de plaine de la 1re Div. se limiteront aux patrouilles prévues pour les courses nationales de Davos.

Samedi soir, rendez-vous des jeunes et vieux.

Les matches de dimanche

Ligue nationale : Servette perd une nouvelle fois, contre Lugano, 1-0 ; Young-Fellows prend sérieusement la tête du classement en battant, de justesse il est vrai, St-Gall, 1-0 ; Berne bat Locarno 3-0 ; Bienne et Young-Boys font match nul 0-0 ; Aarau et Chaux-de-Fonds se partagent les points 5-5 ; Nordstern vaut Bâle 0-0.

« Derby de Bagnes »

Dimanche 12 janvier 1936

GRAND

Concours de Ski

Col du Scex-Blanc - Le Châble

1200 différence de niveau



Franck-Arome, quel arôme!



Lundi 13 janvier Soldes avant inventaire cela vaut la peine d'attendre

Grands Magasins INNOVATION Rue du Pont Lausanne.

Une annonce BIEN CONÇUE dans un journal APPROPRIÉ donnera TOUJOURS DE BONS RÉSULTATS!

INSERER SES ANNONCES DANS "Le Confédéré" ce n'est plus faire un essai! c'est AUGMENTER à coup sûr son CHIFFRE D'AFFAIRES!

Orell Fussli-Annonces LES SPECIALISTES DE LA BONNE PUBLICITE MARTIGNY - Avenue de la Gare, tél. 61.252

COMMERÇANTS! INDUSTRIELS! Pour gagner du temps, pour contrôler vos ventes et vos livraisons, utilisez le système PARAGON SIMPLE - PRATIQUE - SUR FACTURES, FANFOLDS, INTERFOLDS, MULTIPLES - FORMULAIRES CARBONÉS BLOCS DE CAISSE ET DE COMPTABILITÉ

NOS DERNIÈRES NOUVEAUTÉS LE PARABAR ET LE PORTABLE DEMANDEZ RENSEIGNEMENTS A PARAGON CO. S.A. LAUSANNE ROUTE DE GENÈVE, 74 - TÉLÉPHONES 23.681-2

CAISSE D'ÉPARGNE de la Féd. des Sociétés de S. M. du Valais Fondée en 1875 SAXON Réserves fr. 481.000 Dépôts 4 1/4 % à terme << 4 % sur carnets 3 1/2 % avec garanties spéciales exigées par l'Etat. Correspondants à Sierre, Sion, Vex, Nendaz, Ardon, Chamoson, Riddes, Fully, Martigny, Sembrancher, Orsières, Bagnes, Vullèges, Vernayaz, Salvan, Collonges, St-Maurice, Monthey, Vouvry.

Les annonces du « Confédéré » se renouvellent constamment. C'est donc la preuve: 1) Qu'elles intéressent les lecteurs 2) Qu'elles sont lues; 3) Que la publicité du « Confédéré » est la plus efficace.

Advertisement for Verreries de St-Prex-Vaud featuring an image of a glass bottle and text: 'en tous genres verre vert, mi-blanc, blanc, brun, etc., sont livrées par les Verreries DE ST-PREX-VAUD'

Pr vos boucheries particulières la Boucherie Chevaline Marléthoud Ruelle du Centre 1, Vevey, tél. 51.982 vous expédie par retour du courrier, 1/2 port payé: Viande hachée sans nerf et sans graisse à fr. 1.- le kg. Viande désossée pour charcuterie, à fr. 1.30 le kg. Morceaux choisis pour salaison à fr. 1.60 le kg. Bœuf courbes choisis, 0.10 le m. Demandez la recette pour la fabrication du salami gratis. Une visite s'impose... au magasin de l'Imprimerie Montfort

Le Retour ROMAN au Bercail par A. de L'EPARS «LE CONFEDERE», FEUILLETON No 14

— Vingt ans, dit-elle. — Oui, répondit l'orpheline, vingt ans! Dans un an je serai majeure et je travaillerai. — Tu travailleras? Mais à quoi, et où? — Je n'en sais rien, mais il faudra bien que je travaille; je suis pauvre et je ne peux pas vivre indéfiniment ici. — Mais pourquoi? — Parce qu'il faut que je me fasse une situation: mon parrain s'en occupera, je l'espère. Elle disait cela en secouant la tête, en la levant d'un geste de défi. A vingt ans, est-ce qu'on n'ose pas défier la vie, regarder le destin en face? Elle était encore handicapée par son chagrin, par le désir de son père, mais après on verrait bien! — Alors, tu t'en iras? — Donatienne avait dit ces mots comme on jette un cri d'alarme. Tous droits de reproduction réservés.

— Il faudra bien. — Mon Dieu, comme la maison sera vide! — Je resterai encore un an, suivant le vœu de papa. — Dans un an, ce sera encore plus vide. La porte refermée, Maryse courut se jeter sur le lit pour lire les chères missives. Ah! comme ils étaient bons, ces vieux amis, de ne pas oublier leur petite! La lettre de Laugel était gais, pleine d'entrain. Il contait à Maryse des petits potins sur les uns et les autres; on ne l'oubliait pas, parmi les amis de Tony; on serait content de la revoir. Il lui annonçait que Plume et Flingot avait admirablement marché, qu'elle trouverait de l'argent en revenant à Paris, si rien ne la retenait à Précostal après sa majorité. La bonne Laforgue, elle aussi, lui parlait des gens qu'elle connaissait; elle lui envoyait deux cartes d'amies qui pensaient à elle et qui n'avaient pas son adresse. Une de ces jeunes mondaines lui demandait si elle était dans un patelin où il y a un casino, où l'on faisait une saison, puisqu'elle était dans un pays de sources. Maryse sourit à d'idée d'un casino à Précostal. Le casino, c'était l'épicerie, mercerie, café, bureau de tabac de Cabet, où il y avait un orgue mécanique que l'on entendait, le dimanche, moude des airs vieux de plusieurs années. Un pays de sources? Ah! oui, il y en avait, elle en connaissait une, mais Marie lui avait répété encore, la dernière fois qu'elle était allée à Esséra, que jamais Donatienne ne la vendrait. Et puis, que lui importait la source de la Gorgone! Dans un an elle s'en irait; reviendrait-elle jamais? Elle était encore là, parmi ses souvenirs, à les ranger, les palper, en caresser les formes, lorsque Donatienne, du bas de l'escalier, l'appela pour déjeuner.

Un grand feu clair flambait dans la cuisine. le soleil radiéux répandait sa lumière, réchauffait la blanche clarté qu'envoyait la neige. Maryse trouva sur sa chaise la paire de bas et le béret blanc que ses cousines avaient tricotés pour elle, et, tandis qu'elle les remerciait, Fine déposa sur la table le poulet doré, entouré des cèpes odorants conservés par Henriette. Donatienne avait confectionné un gâteau de châtaignes arrosé de crème. On fit du café ce jour-là, ce qui était un luxe rare à la maison haute du mont. Il y avait tant de bonne volonté et tant de gentillesse dans toutes les pensées et tous les gestes des deux pauvres filles que Maryse ne savait, malgré son chagrin, comment leur donner un peu de joie et les remercier. — Attendez-moi un moment, dit-elle, je reviens. Et, tandis que Dona versait dans les tasses le breuvage fumant et parfumé, elle gravit en hâte l'escalier et réapparut quelques minutes plus tard, portant un gros paquet sous un bras, au bout de l'autre une boîte de cuir. Un phonographe. Elles en avaient vu en image dans les réclames de leur journal, mais personne n'en possédait au village et jamais elles n'avaient entendu cette musique qui tenait pour elles du plus insondable des mystères. Le disque mis en mouvement, la pièce s'emplit de cette harmonie rare, divine, ensorceleuse: un violon qui pleurait et chantait tour à tour, et les trois montagnardes écoutaient, consternées, émues, transportées hors du monde. Une larme perlait aux yeux de Dona; la bonne figure d'Henriette avait une expression d'extase qui la transfigurait; Fine, debout près de la cheminée, joi-

gnait les mains, elle vivait des minutes au-dessus de l'humanité, on eût dit qu'un miracle venait de s'accomplir. — Que c'est beau, dit Donatienne, qui, seule, le morceau fini, eut le courage de casser le silence. — Tu aimes la musique? lui demanda Maryse. Elle fit un signe de tête; on eût dit qu'elle ne voulait plus entendre la parole humaine. — Oh! oui, dit Dona, elle aime la musique; elle a une jolie voix; tu la feras chanter quand il fera beau, un soir sur la terrasse. Tu verras comme ils sont jolis nos vieux chants, en patois. Un autre disque prenait son élan; l'aiguille, posée délicatement, fit sur l'ébonite un petit grincement, puis l'enchantement recommença. Tous les disques y passèrent; on recommença les plus beaux sans que les deux Soubeyrou eussent fait un mouvement: elles semblaient figées par leur admiration. Au fond de la cuisine, Fine travaillait, mais on n'entendait aucun bruit, aucun choc de verres ou d'assiettes, elle semblait tout manier avec des mains ouâtées. Maryse sentait son chagrin s'engourdir au contact de ces pauvres joies naïves. — Mon Dieu! petite, dit Donatienne, comme tu transfigures notre vie! Même si tu nous quittais, et malgré notre chagrin il me semble à présent que nous ne serions plus les mêmes. Elles auraient voulu extérioriser leur joie, la conter à d'autres, en parler; elles étaient confinées dans leur vieille maison, bloquées par la neige, presque séparées du monde. (à suivre)